



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RECUEIL DE DOCUMENTATION GÉNÉRALE  
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PRÉFECTURE**

-----

**3 janvier 2017**

Arrêté du 16 décembre 2016 portant délégation de signature au lieutenant-colonel Eric Duverger, directeur départemental du service d'incendie et de secours par intérim à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des politiques territoriales  
Bureau des affaires économiques et interministérielles

PREFECTURE DE LA MAYENNE

Arrêté du 16 décembre 2016

portant délégation de signature au lieutenant-colonel Eric Duverger,  
directeur départemental du service d'incendie et de secours par intérim

**Le préfet de la Mayenne,  
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, modifiée, de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 57 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Frédéric VEAUX, préfet de la Mayenne ;

Vu l'arrêté conjoint SDIS n°2016-1009 du 14 décembre 2016 de M. le préfet de la Mayenne et de M. le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne, portant nomination du lieutenant-colonel Eric DUVERGER aux fonctions de directeur départemental du service d'incendie et de secours par intérim à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre des attributions du service départemental d'incendie et de secours relevant de la compétence du préfet et, notamment, la mise en œuvre opérationnelle, la prévention et la prévision contre l'incendie ainsi que la formation des sapeurs-pompiers, délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Eric Duverger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour toute la durée de l'intérim, en ce qui concerne les points ci-après :

- les demandes d'avis et de renseignements,
- les lettres de transmission,
- les accusés de réception divers,
- les notifications des décisions,
- les bordereaux d'envoi,
- les situations périodiques,
- les attestations préfectorales délivrées pour la conduite d'un VSAV/VSAB.

à l'exception des décisions de principe.


Article 2 : Le lieutenant-colonel Eric Duverger, directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au préfet, pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées, à peine de nullité, de la mention suivante :  
"Pour le préfet et par délégation"

Article 4 : Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur des services du cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Frédéric VEAUX